

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal

et de l'élection d'un Maire et de trois adjoints

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Voussac.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gilles GAYET, Philippe LACOUR, Catherine LAMY, Jean-Yves LARONDE, Gérard LEMAIRE, Alfred MOCCI, Ludovic RAMIN, Georges ROBIN, Alain ROCHE, Annie TARANTOLA, Nicolas THEVENIN.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Georges ROBIN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

ELECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mesdames Annie TARANTOLA et Catherine LAMY.

Déroulement de chaque tour

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Monsieur Alain ROCHE onze voix

Monsieur Alain ROCHE a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DELEGATIONS :

Le conseil municipal a procédé ensuite au vote des délégués pour les syndicats et organismes auxquels la commune appartient :

SICTOM Sud Allier : (Syndicat Inter Communal de Traitement des Ordures Ménagères)
désigné deux personnes à proposer à la ComCom (1 titulaire et 1 suppléant)

Titulaire : Ludovic RAMIN Suppléant : Gérard LEMAIRE

SDE : (Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Allier)

Titulaire : Georges ROBIN
Suppléant : Jean-Yves LARONDE

SIVOM Sioule et Bouble : (Syndicat Intercommunale à Vocation Multiple)

2 Titulaires : Catherine LAMY et Gilles GAYET
2 Suppléants : Alfred MOCCI et Gérard LEMAIRE

CEG de Montmarault :

2 Titulaires : Jean-Yves LARONDE et Ludovic RAMIN
2 Suppléants : Nicolas THEVENIN et Annie TARANTOLA

CNAS : (Comité National d'Actions Sociales)

Titulaire : Annie TARANTOLA

Centre Social de Villefranche d'Allier :

Titulaire : Annie TARANTOLA
Suppléante : Catherine LAMY

Agence Technique Départementale de l'Allier :

Titulaire : Georges ROBIN

Correspondant défense : Georges ROBIN

Don du sang : Titulaire : Annie TARANTOLA Suppléant : Philippe LACOUR

Centre Communal d'Actions Sociales (4 membres) :

Annie TARANTOLA, Catherine LAMY, Gérard LEMAIRE et Ludovic RAMIN

Pays St Pourçinois :

Correspondants : Georges ROBIN et Brigitte BERTHOMIER-ROCHE

Référant scolaire : Ludovic RAMIN

Régisseur camping : Daniel LE COLER, Jean REGIS et Ludovic RAMIN

COMMISSIONS :

Suite aux élections du 23 mars dernier, les conseillers ont procédé au vote des membres des commissions au sein du Conseil Municipal à savoir :

Travaux (équipements, bâtiments, voiries...) (4 membres) :

Messieurs Alain ROCHE, Nicolas THEVENIN, Alfred MOCCI et Gilles GAYET

Révision des listes électorales (2 membres) : Jean-Yves LARONDE et Gérard LEMAIRE

Finances (le Maire + 4 membres) :

Georges ROBIN, Jean-Yves LARONDE, Catherine LAMY et Gilles GAYET

Affaires agricoles (2 membres) : Philippe LACOUR et Ludovic RAMIN

Conseil de Classe : Titulaire : Alain ROCHE Suppléant : Jean-Yves LARONDE

Communication : Georges ROBIN, Thierry COLOMBET, Alain ROCHE

Assistance technique : Jean-Yves LARONDE et Fabrice GRANSEIGNE

Salle des fêtes : Titulaire : Annie TARANTOLA Suppléant : Philippe LACOUR

Référent scolaire : Ludovic RAMIN

Bibliothèque : Catherine LAMY et Annie TARANTOLA (en plus des bénévoles)

Référent pour camping : Ludovic RAMIN avec comme régisseurs Daniel LE COLER et Régis JEAN

Alain ROCHE	
Georges ROBIN	
Gilles GAYET	
Nicolas THEVENIN	
Ludovic RAMIN	
Philippe LACOUR	
Jean-Yves LARONDE	
Catherine LAMY	
Gérard LEMAIRE	
Alfred MOCCI	
Annie TARANTOLA	

